

**MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2023 À 19 H 00
281, RUE DESJARDINS
ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 avril 2023**
- 4. Suivi des séances précédentes**
- 5. Trésorerie**
 - 5.1 Chèques : Journal des déboursés 202300194 à 202300253 (123 758,50\$)
 - 5.2 Liste des achats sur délégation de pouvoir du fonctionnaire municipal
 - 5.3 État des comptes au 20 avril 2023
- 6. Correspondance**
- 7. Période de questions**
- 8. Avis de motion et règlement**
- 9. Administration, finances et communication**
 - 9.1 Comité de gestion financière et ressources humaines du 11 avril 2023
 - 9.2 Factures à payer de plus de 5 000\$
 - 9.3 Inscription au congrès 2023 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
 - 9.4 Chambre de commerce – Représentant 2023
 - 9.5 Mandat services professionnels – Servitude de passage – 55, rue Legault
 - 9.6 Autorisation d'accès à Clicsecur – Directeur général et greffier-trésorier
 - 9.7 Salaire du Maire-suppléant
- 10. Sécurité publique et hygiène du milieu**
 - 10.1 Embauche d'un pompier stagiaire – Monsieur Mathieu Pépin
- 11. Urbanisme et aménagement**
 - 11.1 Résumé de l'AGA de Tricentris
- 12. Développement économique**
- 13. Loisirs, santé et bien-être**
 - 13.1 5 à 7 des bénévoles
- 14. Transport et voirie**
- 15. Culture et patrimoine**
- 16. Nouveaux items**
- 17. Période de questions**
- 18. Levée de la séance**

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Plaisance, tenue **le 1^{er} mai 2023 à 19 h 00** et à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères et

Messieurs les conseillers :

Thierry Dansereau Monique Malo Daphné Rodgers
Miguel Dicaire Ann-Marielle Tinkler

Formant quorum sous la présidence du Maire-suppléant, Nil Béland.

Assiste également à la séance, Monsieur Pierre Villeneuve, Directeur général et greffier-trésorier par intérim.

1.

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire-suppléant, Nil Béland souhaite la bienvenue aux membres présents.

2.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-05-090

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Note : Monsieur Nil Béland, Maire-suppléant demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-05-091

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 avril 2023

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 3 avril 2023.

Note : Monsieur Nil Béland, Maire-suppléant demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

4.

Suivi des séances précédentes

Un tableau résumé des résolutions adoptées est déposé aux membres du conseil pour analyse.

5. Trésorerie

5.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-05-092

Chèques : Journal des déboursés – 202300194 à 202300253

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois d'avril 2023;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE le journal des déboursés tel que déposé auprès des membres du conseil pour le mois d'avril totalisant la somme de **123 758,50\$** portant les numéros de déboursés **202300194 à 202300253** soit adopté.

Note : Monsieur Nil Béland, Maire-suppléant demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

5.2

Liste des achats sur délégation de pouvoir du fonctionnaire municipal

Conformément aux dispositions du règlement numéro 430-19, le greffier-trésorier par intérim atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fonds auxquelles les dépenses sont faites et dépose aux membres du conseil un rapport sur les dépenses autorisées.

Pierre Villeneuve
Greffier-trésorier par intérim

5.3

État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élu(e)s pour analyse.

6. Correspondance

Une liste de correspondances du mois d'avril 2023 est déposée aux élu(e)s.

7. Période de questions

Début : 19 h 12
Fin : 19 h 21

8. Avis de motion et règlement

9. Administration, finances et communication

9.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-05-093

Comité de gestion financière et ressources humaines du 11 avril 2023

CONSIDÉRANT le dépôt du compte rendu du comité de gestion financière et ressources humaines du 11 avril 2023;

CONSIDÉRANT les recommandations qui s'y trouvent;

Il est proposé par Madame la conseillère Daphné Rodgers

QUE ce conseil approuve lesdites recommandations et mandate le directeur général et greffier-trésorier par intérim à prendre les mesures nécessaires à la réalisation des recommandations;

Note : Monsieur Nil Béland, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-05-094

Factures à payer de plus de 5000\$

CONSIDÉRANT la facture à payer qui n'est pas autorisée par le règlement de délégation de pouvoirs #430-19;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE soit payée la facture suivante :

Servitech

8 110,36\$

QUE ce conseil autorise le Directeur général et Greffier-trésorier par intérim à procéder au paiement ci-haut mentionné.

Note : Monsieur Nil Béland, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-05-095

Inscriptions au congrès 2023 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2023;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE ce conseil autorise l'inscription du Directeur général par intérim et de la Directrice générale adjointe au congrès des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra du 14 au 16 juin 2023 à Québec pour la somme de 566\$ + taxes chacun;

QUE les frais de déplacements et de représentations seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Note : Monsieur Nil Béland, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-05-096

Chambre de commerce – Représentant 2023

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE la municipalité débourse **225\$** + taxes pour un(1) an afin d'inscrire la Municipalité de Plaisance à la Chambre de commerce pour l'année 2023;

QUE Monsieur Nil Béland, conseiller, soit nommé représentant de la Municipalité de Plaisance.

Note : Monsieur Nil Béland, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-05-097

Mandat services professionnels – Servitude de passage – 55, rue Legault

CONSIDÉRANT l'existence d'une conduite pluviale reliée au réseau d'égout pluvial de la municipalité, sur le lot 4 853 185, située au 55, rue Legault;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une inscription au registre foncier d'une servitude de passage concernant cette conduite pluviale;

CONSIDÉRANT les offres de services professionnels reçues pour les travaux d'arpentage requis et de notaire;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil mandate le Groupe Handfield, arpenteurs-géomètres inc. pour la préparation d'une description technique à cet effet sur le lot 4 853 185;

QUE ce conseil mandate Rachel Durocher, notaire pour la préparation d'un acte de servitude de passage à cet effet sur le lot 4 853 185;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais inhérents à ses services professionnels;

Et

QUE ce conseil autorise le Directeur général/Greffier-trésorier par intérim ou son représentant et le Maire ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Note : Monsieur Nil Béland, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.6

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-05-098

Autorisation d'accès à Clicsécur – Directeur général et greffier-trésorier

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Plaisance, NEQ 8813434881, No d'identification 1006130816 désire autoriser Monsieur Pierre Villeneuve, Directeur général/Greffier-trésorier afin d'obtenir un accès Clicsecur »;

Il est proposé par Madame la conseillère Daphné Rodgers

QUE Monsieur Pierre Villeneuve, Directeur général/Greffier-trésorier soit autorisé :

- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne);

Note : Monsieur Nil Béland, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.7

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-05-99

Salaire du Maire-suppléant

CONSIDÉRANT le départ de Madame Micheline Cloutier, Mairesse, le 27 mars 2023;

CONSIDÉRANT que Monsieur Nil Béland devient, de facto, Maire-suppléant à compter de la date de démission de la mairesse;

CONSIDÉRANT que l'article 5 du règlement 444-19 portant sur le traitement des élus se lit comme suit :

ARTICLE 5

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente jours, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

CONSIDÉRANT que Monsieur Béland, Maire-suppléant ne désire pas se prévaloir de cette rémunération supplémentaire;

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

QUE ce conseil accepte que Monsieur Béland, Maire-suppléant ne reçoive pas la rémunération supplémentaire tel que prévu à l'article 5 du règlement 444-19.

Note : Monsieur Nil Béland, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10. Sécurité publique et hygiène du milieu

10.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-05-100

Embauche d'un pompier stagiaire – Monsieur Mathieu Pépin

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE sur recommandation du Directeur du Service de Sécurité Incendie, ce conseil confirme l'embauche de Monsieur Mathieu Pépin, à titre de pompier stagiaire pour une période d'un (1) an.

Note : Monsieur Nil Béland, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11. Urbanisme et aménagement

11.1

Résumé de l'AGA de Tricentris

Madame Ann-Marielle Tinkler, conseillère dresse un bref résumé de l'AGA de Tricentris et informe les citoyens et citoyennes qu'il y aura une porte ouverte mardi le 6 juin 2023 chez Tricentris à Gatineau.

12. Développement économique

13. Loisirs, santé et bien-être

13.1

5 à 7 des bénévoles

Le Maire-suppléant, Monsieur Nil Béland, invite les citoyens bénévoles à participer au 5 à 7 des bénévoles, mardi le 16 mai 2023 à la salle municipale. Les personnes intéressées doivent s'inscrire auprès de la coordonnatrice des loisirs et de la culture, Madame Natasha Piché.

14. Transport et voirie

15. Culture et patrimoine

16. Nouveaux items

17. Période de questions

Début : 19 h 32

Fin : 19 h 38

18.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-05-102

Levée de la séance à 19 h 39

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE la séance soit levée.

Note : Monsieur Nil Béland, Maire-suppléant demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Nil Béland, Maire-suppléant de la Municipalité de Plaisance atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Et j'ai signé ce 1^{er} mai 2023.

Nil Béland
Maire-suppléant

Pierre Villeneuve
Directeur général et
greffier-trésorier par intérim